

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1717

présenté par
Mme Vainqueur-Christophe

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur les conséquences de la suppression du dispositif d'accès sociale à la propriété dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution prévue à l'article 126 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et sur ses modalités de rétablissement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression injuste et abrupte de l'allocation-logement accession prévue dans la loi de finances pour 2018 a créé un véritable choc dans les Outre-mer dont les conséquences sur les plus modestes, sur l'emploi et sur le secteur du BTP commencent déjà à se faire tragiquement ressentir.

Depuis le début de l'année, ce sont plusieurs centaines de projets d'accès qui sont remis en cause, laissant les familles sans perspective dans le désarroi : le rêve d'une vie pour l'accès à la propriété est aujourd'hui, pour les plus faibles, mis à bas sans aucune solution de repli.

Par ailleurs, nous ne pouvons délier ce débat sur cette mesure injuste de la réduction drastique des crédits du logement social outre-mer votée à l'automne par la majorité : la mission outre-mer perd en effet 21 millions en AE (soit -8.5 % !) ; sur ces 21 millions, ce sont -3 millions pour les aides à l'accès à la propriété et -16 millions pour les crédits de rénovation de l'habitat privé.

Cet amendement propose donc la remise d'un rapport faisant le bilan de cette mesure et demandant son rétablissement.

